

AVIS ET COMMUNICATIONS

DE LA

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

AVIS AUX IMPORTATEURS

DE CERTAINS MÉCANISMES POUR RELIURE A ANNEAUX ORIGINAIRES DE CHINE

Conformément au règlement d'exécution (UE) n° 157/2010 du Conseil du 22 février 2010 (JOUE L49 du 26/02/2010), un droit anti dumping définitif est institué sur les importations de certains mécanismes pour reliure à anneaux, originaires de Chine.

1. Il est institué un droit antidumping définitif sur les importations de certains mécanismes pour reliure à anneaux, relevant actuellement du code NC ex 8305 10 00:
 - originaires de la République populaire de Chine, ou
 - expédiées du Viêt Nam, qu'elles aient ou non été déclarées originaires de ce pays (codes TARIC 8305 10 00 11 et 8305 10 00 21), ou
 - expédiées de la République populaire lao, qu'elles aient ou non été déclarées originaires de ce pays (codes TARIC 8305 10 00 11 et 8305 10 00 21).

2. Aux fins du présent règlement, les mécanismes pour reliure à anneaux sont composés de deux plaques ou fils en acier, comprenant au moins 4 demi-anneaux en fil d'acier, le tout étant maintenu par une plaque de recouvrement en acier. Ils s'ouvrent en tirant sur les demi-anneaux ou à l'aide d'un petit dispositif en acier fixé sur le mécanisme.

3. Le taux de droit antidumping définitif applicable au prix net franco frontière de l'Union, avant dédouanement s'établit comme suit :
 - a) pour les mécanismes à 17 et 23 anneaux, (codes TARIC 8305 10 00 21, 8305 10 00 23, 8305 10 00 29 et 8305 10 00 35, originaires de Chine), (codes TARIC 8305 10 00 21 et 8305 10 00 23, expédiées du Viêt Nam, ou de la République démocratique populaire lao, qu'elles aient ou non été déclarées originaires de ces pays), le montant du droit est égal à la différence entre le prix minimal à l'importation de 325 euro par 1000 pièces et le prix net franco frontière de l'Union avant dédouanement ;

b) pour les mécanismes autres que ceux à 17 ou 23 anneaux,
(codes TARIC 8305 10 00 11, 8305 10 00 13, 8505 10 00 19, et 8305 10 00 34, originaires de Chine)

	Taux du droit	Code additionnel TARIC
République populaire de Chine :		
- World Wide Stationery Mfg, Hong Kong, République Populaire de Chine	51,20%	8934
- Toutes les autres sociétés	78,80%	8900

c) pour les mécanismes autres que ceux à 17 ou 23 anneaux,
(codes TARIC 8305 10 00 11 et 8305 10 00 13, expédiées du Viêt Nam ou de la République démocratique populaire lao, qu'elles aient ou non été déclarées originaires de ces pays),
le montant du droit est de 78,8%.

4. Ce règlement entre en vigueur le 27 février 2010.